



Concours du second degré

Rapport de jury

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE REMUNÉRATION (CAER)

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Michèle JEANNE-ROSE
Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale

SOMMAIRE

1. PRESENTATION.....	3
1.1 Les candidats	
1.2 Le jury	
2. LES EPREUVES	7
2.1 Rappel des textes	
2.2 Programme des deux épreuves	
3. L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	8
3.1 Le sujet	
3.2 Analyse du sujet	
3.3 Attentes du jury	
3.4 Prestations des candidats	
3.5 Recommandations	
3.6 Résultats de l'admissibilité	
4. L'EPREUVE D'ADMISSION.....	12
4.1 Rappel de l'épreuve	
4.2 Remarques générales	
4.3 Les attendus	
4.4 L'évaluation	
4.5 Difficultés repérées et recommandations	
4.6 Moyenne de l'épreuve orale	
5. RESULTATS DU CAPEPS INTERNE ET DU CAER.....	14

1. Présentation

Les informations contenues dans ce rapport apportent un éclairage sur la session 2014, tout autant qu'elles concourent à l'information des candidats et de leurs formateurs.

Le rapport de la session 2014 met l'accent sur des évolutions, rappelle les attendus des épreuves et reprend des recommandations qui s'inscrivent dans la continuité du rapport précédent.

Les travaux de la session 2014 du concours interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours d'accès à l'échelle de rémunération se sont déroulés sur le site du Creps de Vichy, tant pour la correction de l'épreuve écrite que pour la passation de l'épreuve d'admission.

L'esprit qui a prévalu prend en compte l'identité de ce concours qui s'adresse à des enseignants disposant d'une expérience professionnelle. Tous les candidats sont titulaires au moins d'une licence STAPS ou d'un diplôme équivalent. Les épreuves permettant de les sélectionner sollicitent leurs connaissances et leurs capacités de réflexion sur l'exercice d'un métier qu'ils ont choisi.

Certains candidats sont éloignés de l'enseignement de l'EPS au quotidien dans le second degré, c'est le cas des professeurs des écoles. D'autres sont en activité dans les collèges et lycées au contact des adolescents, mais n'enseignent pas l'éducation physique et sportive, il s'agit par exemple des assistants d'éducation. Enfin, la majeure partie exerce comme professeur contractuel ou vacataire sur des remplacements de courte durée ou à l'année

Les épreuves de ce concours tentent de prendre en compte ces expériences singulières, sans perdre de vue l'objectif de recruter des professeurs d'éducation physique et sportive qui exerceront en collège, en lycée général, technologique ou professionnel.

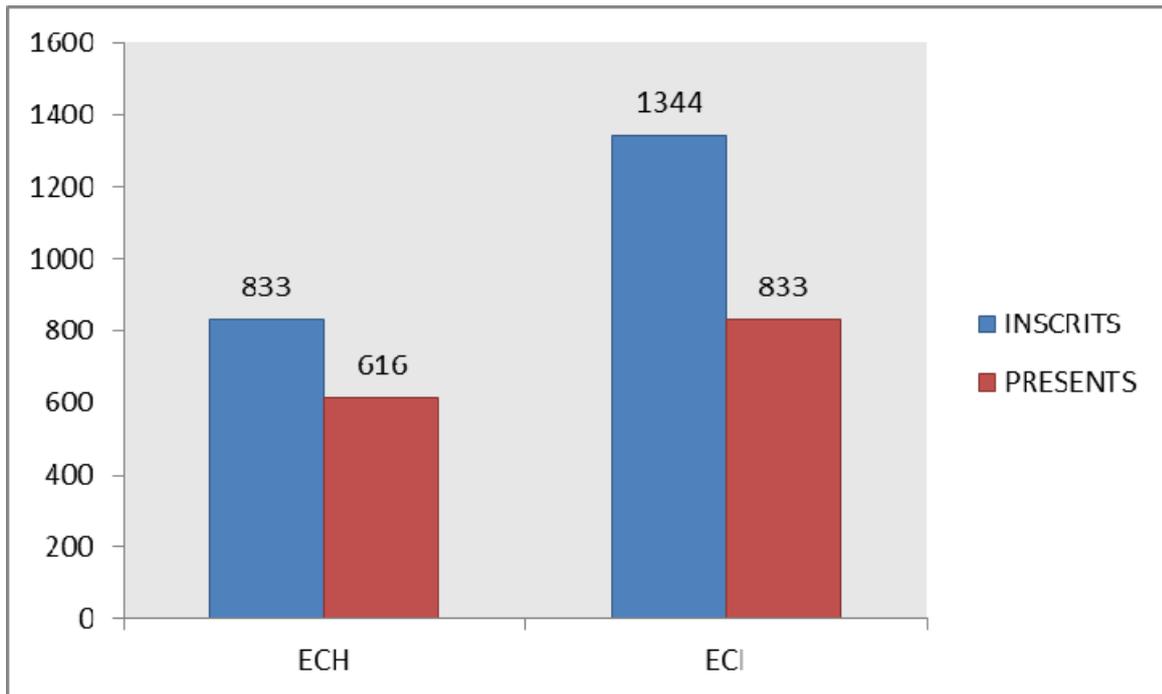
Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations qui éclaireront sur les exigences du concours

Postes mis au concours :

CAPEPS INTERNE	55
CAER	35

Les candidats :

Concours	Titre	Inscrits	Présents	% présents
CAPEPS PUBLIC	M	973	604	62.%
	MME	371	228	61.46%
		1344	832	
CAER	M	597	452	75%
	MME	236	164	69.49%
		833		



Répartition des candidats inscrits et présents.

Année	Concours	inscrits	copies	% présents aux écrits
2013	public	1492	902	60%
	privé	781	590	76%
	total	2273	1492	66%
2014	public	1344	833	62%
	privé	833	616	74%
	total	2177	1449	67%

Les candidats : comparaison entre les sessions 2013 et 2014-

Remarque : Comme pour la session 2013, nous avons pu remarquer un nombre important de double inscription au CAPEPS réservé et au CAPEPS interne.

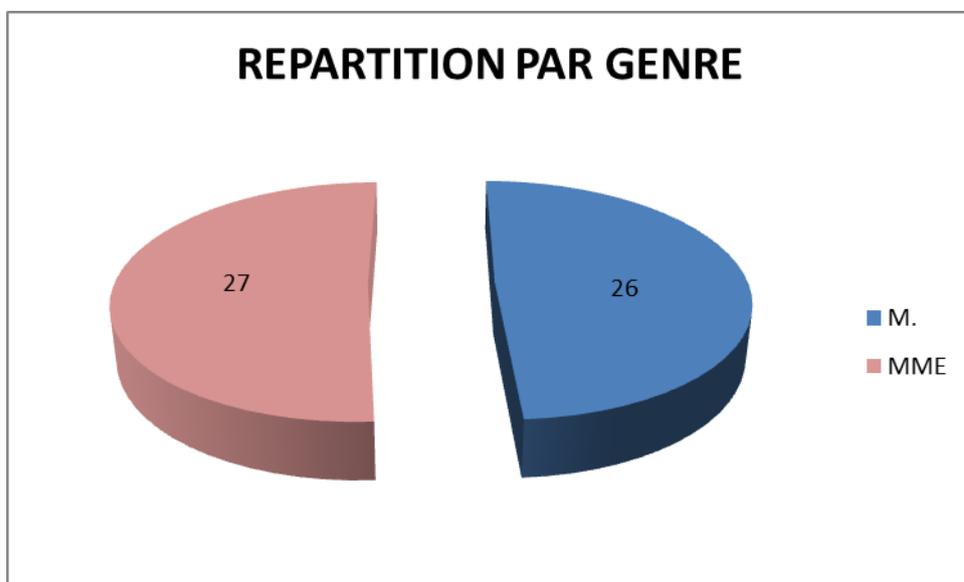
Les épreuves d'admissibilité du CAPEPS interne ont fait suite aux épreuves d'admission du CAPEPS réservé. Alors que les conditions d'éligibilité sont différentes pour chacun des concours, on s'aperçoit que les candidats s'inscrivent et présentent les deux.

32 reçus au CAPEPS réservé avaient passé les écrits du CAPEPS interne, vingt cinq reçus du CAER réservé avaient passé les écrits du CAER interne. Pour les deux concours, quatorze candidats reçus au CAPEPS réservé, ont été admissibles au CAPEPS interne.

Le jury

Présidente	Michèle JEANNE-ROSE	IGEN
Vice Présidents	Alexandre FALCO Jean René JOLY	IA-IPR IA-IPR
Organisation	Philippe ANDRIEUX Pascal GADUEL	Agrégé Agrégé
Membres du jury	53 membres 27 femmes 26 hommes	8 IA-IPR 28 agrégés 17 certifiés

53 personnes constituaient le jury, exerçant dans l'ensemble du territoire national en établissement scolaire, dans l'enseignement supérieur, à l'UNSS au ministère de l'agriculture. Les travaux préparatoires conduits pour chacune des sessions durant une journée et demie, ont permis de créer les références communes permettant de garantir l'égalité de traitement des candidats.



Étiquettes de lignes	Nombre de academie
AIX-MARSEILLE	2
AMIENS	1
BESANCON	3
BORDEAUX	3
CAEN	2
CLERMONT-FERRAND	1
CORSE	1
CRETEIL	5
DIJON	2
GUADELOUPE	1
LILLE	2
LIMOGES	1
LYON	3
MAYOTTE	1
NANCY-METZ	3
NANTES	1
NICE	1
ORLEANS-TOURS	1
PARIS	4
POITIERS	1
POLYNESIE FRANCAISE	1
REIMS	3
RENNES	1
ROUEN	3
STRASBOURG	1
TOULOUSE	2
VERSAILLES	3
Total général	53



Concours du second degré

Rapport de jury

2 Les épreuves

2.1 Rappel des épreuves.

Ce concours comprend deux épreuves :

- Épreuve écrite d'admissibilité : une composition écrite, coefficient 1. Durée 4 heures

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.

L'épreuve prend appui sur un programme fixé pour deux ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.

- Épreuve d'admission : un oral à partir d'un dossier présenté par le candidat coefficient 2

Analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement du second degré. L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Durée de l'épreuve : préparation une heure, exposé trente minutes, entretien quarante-cinq minutes maximum.

2.2 Programme de la session 2014

Toutes les académies n'offrent pas de préparation au concours interne ; le volume horaire mis à disposition pour la préparation varie d'une académie à l'autre. Afin de guider les candidats dans leur préparation, un programme de l'épreuve d'admissibilité a été publié et celui de l'épreuve d'admission réactualisé. Accessibles sur le site du ministère dédié aux examens et concours, **ils sont fixés pour deux ans.**

Il n'est pas prévu de modification pour la session 2015.

2.2.1 Épreuve écrite d'admissibilité :

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

Les composantes du métier de professeur d'EPS ;

La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;

L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;

L'évaluation des acquis des élèves et les compétences énoncées dans les programmes

Les examens en EPS dans le second degré.

2.2.2. Épreuve orale d'admission

Liste des activités physiques sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement :

CP1 : course de demi-fond, course de haies, javelot, natation de vitesse, natation de distance.

CP2 : escalade, course d'orientation ;

CP3 : gymnastique, danse, acrosport ;

CP4 : badminton, tennis de table, basket, volley, football, lutte ;

CP5 : Musculation, step, natation en durée.



Concours du second degré

Rapport de jury

3 L'épreuve d'admissibilité

3.1 Intitulé.

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

Rappel du sujet :

« L'EPS s'est dotée d'un cadre disciplinaire commun au collège et au lycée, permettant d'envisager la mise en place d'un véritable curriculum de formation, balisé par des niveaux de compétences à atteindre.

A partir de vos connaissances et de votre expérience professionnelle, montrez comment les usages et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves peuvent aider l'enseignant à amener chacun d'eux à un niveau de compétence reconnu.

Caractéristique du sujet :

- Le sujet illustre l'esprit qui prévaut à un concours de recrutement interne. Il renvoie à une réflexion sur le métier de professeur d'EPS, enrichie au contact de la pratique professionnelle et étayée par des connaissances renvoyant aux champs scientifiques et professionnels.
- Il est conçu pour permettre à tous les candidats de s'engager dans une réflexion, mais de le faire à un niveau de complexité plus ou moins élaboré. Ceci est un élément de hiérarchisation des copies. Enfin, il permet des illustrations multiples permettant à chaque candidat de se référer à ses expériences ou à ses observations..

La première partie du sujet « l'EPS s'est dotée d'un cadre disciplinaire commun au collège et au lycée permettant d'envisager la mise en place d'un véritable curriculum de formation balisé par des niveaux de compétences à atteindre », renvoie aux bénéfices attendus de la mise en place d'un cadre disciplinaire commun, comme par exemple la continuité, la fluidité des apprentissages.

La seconde partie questionne sur les conditions d'accès à ces compétences, et particulièrement sur les outils professionnels dont dispose le professeur. L'évaluation des acquis des élèves est présentée comme un levier permettant d'amener, chaque élève à un niveau de compétence reconnu, c'est-à-dire objectivable.

• 3-2 Analyse du sujet

L'idée organisatrice de ce sujet est d'amener les candidats à montrer comment dans un cadre renouvelé de conception des programmes, le professeur doit s'emparer de l'évaluation centrée sur les acquis des élèves pour amener chacun à parvenir à un niveau de compétence reconnu par l'institution, par le professeur, par l'élève.

Le sujet ne convie pas à tout dire de l'évaluation, mais à faire porter son attention sur les effets des apprentissages, analysés en regard des acquisitions attendues telles que libellées dans les programmes. Enfin il questionne sur les modalités d'intervention des professeurs pour repérer ces acquis et intervenir pour engager les élèves dans un processus de transformation.

Le sujet est posé dans un contexte particulier : celui de la réécriture des programmes de la discipline. Quel que soit le niveau d'enseignement, on retrouve un cadre commun »

La rédaction d'un **cadre disciplinaire commun** répond à deux enjeux professionnels :

Une cohérence interne : une finalité commune aux collèges, lycées ainsi que pour la voie professionnelle, trois objectifs communs, cinq compétences dont une spécifique pour le second cycle, révélant l'adaptation motrice efficace de l'élève confronté à de grandes catégories d'expériences motrices.

Une lisibilité externe : ce cadre commun prend comme référence une définition de la compétence conçue comme une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes. On retrouve cette même référence pour le socle commun de connaissances et de compétences. Le cadre disciplinaire objective ce que l'élève doit apprendre selon un parcours qui se développe dans la durée (la séance, le cycle, le collège, vers le lycée) et témoigne d'une vision de formation globale de l'élève. Enfin, ce cadre disciplinaire commun, facilite la prise en compte du rythme d'apprentissage de chaque élève

A la fin du collège, il est attendu que les élèves témoignent de la maîtrise d'un niveau deux, aux lycées d'un niveau quatre, ainsi qu'un niveau cinq pour les élèves suivant un enseignement optionnel.

La compétence attendue se manifeste dans la pratique d'une des activités physiques sportives et artistiques. « Elle articule nécessairement les dimensions motrice et méthodologique/sociale et - entretient une relation prioritaire à l'une des cinq compétences propres à l'EPS.

Le curriculum de formation : ce terme a été employé dans une acception large de parcours, mettant en évidence la continuité des apprentissages, leur progressivité à l'intérieur d'un ensemble cohérent pour former le citoyen.

« Ensemble cohérent et structuré d'éléments qui permettent de rendre effectif un plan d'actions pédagogique. Il comprend en général les finalités et les grandes orientations à donner aux démarches pédagogiques et didactiques » (Ministère de l'éducation du QUEBEC) Le curriculum de formation en EPS se déploie sur l'ensemble du cursus sous deux formes : comme curriculum disciplinaire, il recouvre les compétences attendues à savoir les compétences propres, compétences méthodologiques et sociales ; comme curriculum élargi s'y ajoutent les compétences du socle à l'acquisition desquelles l'EPS apporte une contribution ainsi que les finalités éducatives, la question du citoyen, de l'autonomie.

Un niveau de compétence reconnu balise les acquis dans un curriculum de formation

Les pratiques et usages d'évaluation des élèves

Le terme « pratiques » renvoyait aux différentes formes d'évaluation, « l'usage » étant l'exploitation qu'en fait le professeur. Les évaluations diagnostique, formative, évaluation formatrice, évaluation sommative, évaluation certificative, pouvaient être abordées dès lors qu'elles posaient la question des acquis en regard de compétences attendues.

L'évaluation permet d'identifier des comportements moteurs, le développement des compétences méthodologiques et sociales, ou des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Elle renseigne l'enseignant et l'élève sur les acquis. Les acquis, sont les compétences dont l'individu a pris possession de façon durable (knowledge), ils renvoient à des changements stabilisés, à des transformations effectives des élèves, acquis moteurs, sociaux, méthodologiques, langagiers.

Comment l'évaluation, en renseignant sur les acquis des élèves permet de les faire fructifier ? L'identification d'acquis est la base permettant d'en construire d'autres.

Un niveau de compétence reconnu balise les acquis des élèves en regard d'un curriculum de formation

Un niveau de compétence est reconnu à travers les diplômes nationaux mais en dehors des examens, l'enseignant construit ses outils d'évaluations lui permettant d'identifier ce que les élèves ont appris en regard de ce qui est attendu.

L'enseignant :

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mentionne que le professeur doit : « évaluer les progrès et les acquisitions des élèves »

Il s'agit de repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages, de construire et d'utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Le professeur doit être capable d'analyser les réussites et les erreurs, de concevoir et mettre en œuvre des activités pour remédier aux difficultés ou consolider les acquis.

Enfin, le sujet pouvait aussi être envisagé en mettant un accent sur l'implication des élèves dans leur apprentissage afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation. Il était possible d'inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

« **Les élèves ... chacun d'eux** » fait référence à « la diversité des élèves ». Les candidats pourront expliquer comment l'enseignant conduit la classe mais aussi comment il prend en compte les différences telles que le genre, les profils cognitifs, les élèves à besoins particuliers... Et au-delà de la prise en compte de certaines catégories d'élèves, comment l'enseignant amène chaque élève singulier à un niveau de compétence reconnu.

3-3 Les attentes du jury

Le jury attend du candidat qu'il questionne le sens du sujet : « Que signifie en 2011 l'expression évaluer les acquis ? Qu'en est-il en éducation physique et sportive en regard de l'écriture renouvelée des programmes de la discipline ? », qu'il questionne son actualité « Pourquoi l'ensemble du système scolaire doit-il se préoccuper de ce qui a été réellement appris par les élèves ? ». « L'EPS est-elle concernée par cette préoccupation ? » S'agissant d'un concours interne, on souhaite que le candidat questionne son expérience professionnelle : « quelle est l'importance que j'accorde à l'évaluation dans ma pratique professionnelle ? » comment en tant qu'enseignant je m'approprie les évaluations comme outil permettant d'améliorer mon enseignement ? ». Il attend aussi du candidat qu'il puisse illustrer les usages de l'évaluation des acquis des élèves dans sa pratique professionnelle à travers quelques exemples.

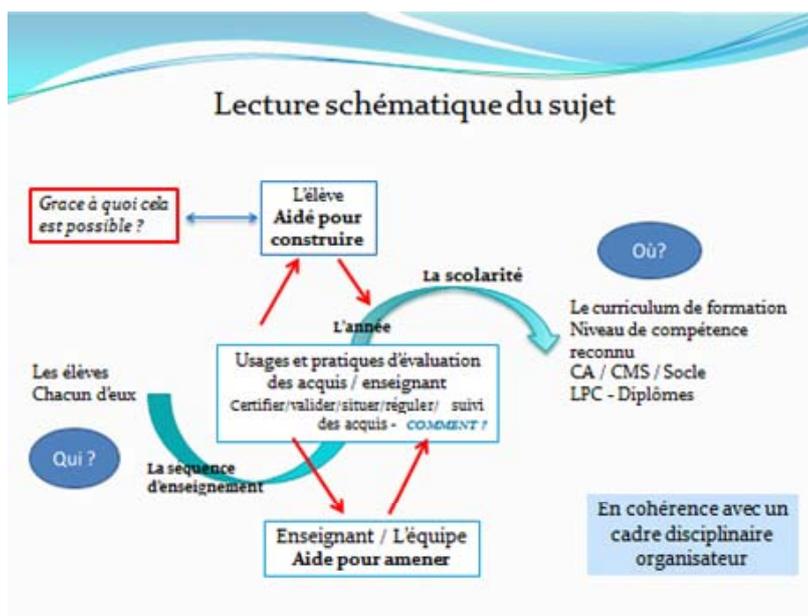
Afin d'éviter tout malentendu le candidat doit préciser le sens qu'il donne aux termes principaux du sujet et circonscrire une problématique :

L'évaluation des acquis des élèves est au cœur du sujet. Elle est constitutive du processus d'apprentissage et permet de valider des acquis. Elle doit être mise en relation et articulée avec trois notions :

Le curriculum : balisage du parcours éducatif de l'élève en éducation physique et sportive, libellé en termes de compétences.

Les usages et les pratiques : les différentes formes d'évaluation et la façon dont les enseignants s'en saisissent.

Chacun d'eux : l'élève est singulier, l'enseignant doit mettre en place des procédures qui prennent en compte la spécificité de chacun. Enfin l'usage que l'enseignant fait de l'évaluation renvoie au cadre institutionnel du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation.



3.4 Les prestations des candidats

Le jury a retenu trois grands filtres pour positionner les copies :

La perception du sujet en situant le niveau de mise en relation des termes : différents niveaux de mise en relation ont pu être observés, notamment : certains candidats ont énuméré des connaissances sur les programmes et sur l'évaluation sans proposer de mise en relation, ou bien le périmètre de certains devoirs a été circonscrit à un discours général sur l'évaluation, laissant de côté les acquis des élèves et la référence à une compétence attendue. La grande majorité des candidats s'est plus attachée à la seconde partie de l'intitulé du sujet c'est-à-dire à la question des pratiques et des usages de l'évaluation des acquis. L'écriture des programmes étant abordée en référence à leur contenu, mais peu analysée voire questionnée. La portée de cette réécriture est peu mentionnée sauf dans les meilleurs devoirs.

Les candidats qui ont présenté et développé au moins deux pratiques d'évaluation des acquis, et qui ont montré comment l'enseignant les utilisait pour poser un diagnostic et amener des élèves à des niveaux de compétences attendus, répondaient à l'exigible du concours.

Enfin, quelques candidats ont su rappeler l'enjeu porté par la mise en place d'un cadre disciplinaire commun et illustrer des pratiques et des usages de l'évaluation des acquis en différenciant « tous et chacun » des élèves. Ces devoirs ont été classés parmi les meilleurs.

Les connaissances au service de cette analyse

Les connaissances sur l'éducation physique et sportive : ses programmes, son évaluation, mais aussi sur l'articulation entre enseignement et apprentissage constituaient une base nécessaire au traitement du sujet ; Pour autant, ce sujet mobilisait des connaissances sur le métier d'enseignant et sur ce à quoi renvoie la diversité des élèves.

La pertinence de la démonstration:

Un tel sujet invitait à prendre de la distance avec sa pratique pour choisir des exemples servant sa démonstration. Pour illustrer leur propos, les candidats ont eu des niveaux de discours différents. Certains justifient, apportent des nuances, font apparaître la complexité de l'exercice du métier. Tandis que d'autres posent l'exemple comme une vérité sans fournir d'explication. Cet élément a été un moyen de hiérarchiser les copies

3.5 Quelques recommandations

Nous reprenons ici, les remarques formulées à l'issue de la session 2013.

L'épreuve est une composition qui nécessite de réelles connaissances mises au service de la réflexion sur le métier de professeur d'éducation physique et sportive. Les programmes de la discipline, les contextes d'enseignement, la diversité de la population scolaire de collège et de lycée général, technologique ou professionnel, la mise en activité des élèves, la problématique enseignement/apprentissage constituent un socle incontournable à partir duquel le candidat peut organiser sa réflexion. Ces éléments font partie du programme du concours.

Le candidat doit aussi pouvoir étayer sa composition en se référant à son expérience professionnelle, dès lors qu'il se sera astreint régulièrement à l'analyser et à s'en distancier pour mieux identifier les principales composantes du métier de professeur. L'expérience régulière de l'écriture et celle de la réflexion sur le métier sont indissociables. Plus qu'une juxtaposition de deux moments: - celui de l'exercice du métier et celui de la préparation au concours-, c'est à une conception plus intégrée de leur formation que nous invitons les candidats : une formation qui ne sera pas coupée de leur activité professionnelle,

Le candidat doit aussi consacrer du temps à la préparation d'une composition de 4 heures.

Composer, rédiger, écrire ne s'improvisent pas. Cela exige un entraînement régulier et assidu.

Les candidats gagneront à travailler la méthodologie de la composition pour qu'elle soit une aide à l'organisation de la pensée.

Enfin, le candidat doit prendre l'habitude de questionner la réalité, de bousculer des routines pour pouvoir aborder le sujet posé comme une construction originale, plutôt que comme une occasion de restitution de toutes ses connaissances.

3.6 Résultats de l'admissibilité

	public	privé
Nombre d'admissibles	130	106
Moyenne des copies	7.84	8.19
Moyennes des admissibles	13.29	13.63
Note du dernier admissible	10.75	10.75



Concours du second degré

Rapport de jury

4. L'épreuve d'admission

4.1 Rappel de l'épreuve :

Analyse d'une situation d'enseignement

Durée de préparation : 2 h

Durée de l'épreuve : 1h15 maximum (exposé 30 minutes; entretien 45 minutes maximum) coefficient 2

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat ; **Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.**

4.2 Remarque générale

Pour cette session 2014, la liste d'APSA constituant le support de l'épreuve orale avait été renouvelé pour partie. Quelques rares dossiers présentés par les candidats n'étaient pas conformes à ce programme. Le jury a alors extrait une APSA de la programmation d'une des classes du candidat.

Les dossiers d'enseignement en collège étaient largement majoritaires.

Le badminton, l'acrosport, la natation et le volley figuraient comme l'année précédente parmi les APSA les plus souvent présentées, à l'opposé de la lutte, du Step, et de la musculation ; Cependant, les interrogations ont concerné la totalité des APSA du programme.

4.3 Les attendus

Cette épreuve conduit le candidat à mobiliser des connaissances et à convoquer des compétences professionnelles. Chaque candidat amenant son dossier personnel, il est attendu qu'il en connaisse parfaitement le contenu, et qu'il soit capable de le justifier. Cette épreuve orale exige que lors de l'écriture de son dossier, le candidat se positionne à la fois comme professeur appartenant à une communauté éducative, et comme professeur d'une discipline : l'éducation physique et sportive. Les termes qu'il choisit d'employer pour présenter l'établissement et son projet ou pour évoquer les élèves sont réfléchis. Au cours de l'épreuve, Il doit pouvoir les justifier, les expliciter, les nuancer, en exprimer la portée générale tout autant que l'appropriation qu'en a fait la discipline éducation physique et sportive.

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, la question posée faisait référence à un ou plusieurs éléments de son dossier, à partir duquel le candidat devait proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage et justifier ses choix. La présentation de l'établissement, les bilans de leçon, les synthèses orientent le contenu de la question.. L'APSA imposée figure dans la programmation d'une des deux classes présentées par le candidat. Les situations demandées s'inscrivent dans la poursuite ou dans la reprise des leçons du cycle. **Disposant des caractéristiques de chacune des classes, le jury peut être amené à interroger sur une APSA différente de celle proposée par le candidat, à partir du moment où elle est inscrite dans la programmation de la classe.**

4.3 Le déroulement.

Le candidat expose sa réponse à la question qui lui est posée. Avant de revenir sur ses propositions, le jury a tenu à aborder le contexte dans lequel s'est déroulée l'expérience relaté par le candidat **et à repositionner les enjeux éducatifs contenus dans le dossier.** Ce qui est dit de ce contexte renvoie à des questions « vives » qui traversent l'école. Par exemple : « les élèves n'ont pas d'ambition » qu'est ce que cela signifie pour vous ? Pourquoi est ce important, pourquoi le mentionnez vous ? Cette transition entre l'exposé et l'entretien a duré un maximum de dix minutes, trente cinq minutes étant ensuite consacrées à un retour sur l'exposé. Cette phase constitue une

possibilité donnée à tous les candidats de témoigner d'une réflexion sur le système éducatif construite au travers de leurs expériences.

L'exposé de la réponse à la question puis l'entretien conduisent le candidat à présenter et à justifier des propositions de situations pédagogiques visant à provoquer des transformations chez les élèves. Ses choix témoignent de sa connaissance des textes organisant l'enseignement de la discipline, et illustrent sa capacité à les mettre en œuvre ;

Dans un contexte singulier, celui de l'établissement présenté dans son dossier, ils illustrent aussi sa capacité à penser et organiser les conditions de transformation des élèves d'une classe ou d'un groupe. Enfin, les propositions, lors de l'exposé et au cours de l'entretien permettent de situer des connaissances, témoignant d'un engagement et d'un sens des responsabilités dans les différentes composantes de l'activité professionnelle.

4.4 L'évaluation.

Les compétences professionnelles, telles que présentées dans l'arrêté de 2013 ont nourri le questionnement du jury, à partir d'une écoute très attentive de l'exposé du candidat. Les réponses aux demandes d'explicitation, d'illustration, de justification devaient permettre au candidat de témoigner de la maîtrise de compétences essentielles pour aborder son année de professeur stagiaire. L'épreuve orale du CAPEPS interne mobilise à la fois les capacités de réflexion du futur professeur d'EPS : « inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école », et ses capacités à agir efficacement : « le professeur praticien expert des apprentissages »

De façon plus large, trois grands repères ont permis de caractériser les attendus du jury:

L'explicitation : La proposition du candidat témoigne de choix explicites et justifiés en regard du contexte et en adéquation avec le cadre institutionnel.

L'intervention : Le candidat illustre sa façon d'agir, il présente une pratique professionnelle qui révèle ce qui est fait pour que des élèves dont le profil est bien identifié, apprennent.

L'implication : Le candidat montre son niveau d'implication potentiel dans le système éducatif et témoigne d'un engagement dans le métier.

Par ailleurs, les niveaux de discours : allusif, illustratif, argumenté ont aussi contribué à hiérarchiser les candidats.

4.5 Difficultés repérées

L'une concerne l'incapacité de nombreux candidats à se dégager de propositions standardisées, valables quel que soit l'établissement et les élèves. C'est à un effort de précision que nous invitons les candidats pour inscrire les réponses dans un contexte professionnel bien identifié.

L'autre concerne la difficulté à proposer des situations permettant de dépasser le premier niveau de compétence, et ceci, même lorsque le cursus des élèves l'impose après, par exemple trente heures de pratique d'une même APSA. Nous engageons les candidats à mieux connaître l'esprit porté par la mise en place de niveaux de compétences, et à prendre l'habitude de travailler à partir de documents ressources à la construction de situations adaptées à des publics de différents niveaux.

Enfin, de nombreux candidats, mettent en évidence des caractéristiques de classe précises et prometteuses, qui sont ensuite oubliées dans l'exposé des situations pédagogiques. Le jury est attaché à ce que les candidats, forts de leur expérience professionnelle, sachent faire apparaître un acte d'enseignement tourné vers les apprentissages de tous les élèves d'une classe.

4.6 Recommandations

S'agissant d'un concours interne, ouvert à des personnels ayant une expérience professionnelle, la préparation de cette épreuve devrait pouvoir se conduire toute l'année à partir de moments réguliers de recul réflexif sur les expériences d'enseignement cumulées par les candidats.

Si certains candidats ne sont pas en situation d'enseignement, les observations de classes, complétées d'entretiens réguliers avec des pairs et avec des formateurs peuvent aider à cerner des principes d'intervention pédagogique.

Le développement du numérique constitue une ressource non négligeable pour la préparation de tous les candidats. L'usage de tablettes en cours, permet de revenir sur des observations, de conduire des analyses sur l'activité des élèves, des mises en relation utiles aux candidats.

La préparation du dossier s'inscrit dans le cadre global de préparation du concours :

Son élaboration est une occasion de formaliser une expérience d'enseignement. C'est une opportunité de mise à distance de sa pratique et d'analyse des effets de ses interventions. Pour certains candidats qui ne sont pas en

situation d'enseignement dans le second degré, la rédaction du dossier permet de s'imprégner du contexte d'enseignement de l'éducation physique et sportive et des attentes de l'institution envers le professeur d'EPS. La mise en perspective avec son contexte habituel de travail peut aider à orienter sa préparation.

Pour que les dossiers puissent constituer de véritables ressources, ils doivent être complets, clairs et fonctionnels. En particulier, la partie consacrée aux caractéristiques des élèves dans l'activité, aux transformations et aux acquisitions motrices, aux bilans détaillés des leçons doit être approfondie pour être utilisable.

Qu'ils aient été acteurs ou observateurs de l'enseignement, les analyses personnelles qu'ils choisissent de faire figurer dans les documents de synthèse alimentent l'information du jury et justifient le choix du problème qui sera posé au candidat. Il convient donc d'être attentif à la confection de son dossier.

Enfin, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de mettre en conformité la terminologie et les contenus des dossiers avec les textes en vigueur.

4.5 Moyenne de l'épreuve orale

	public	privé
Moyenne des admissibles	10.75	10.61
Moyenne des admis	14.8	13.88

5. Résultats des concours CAPEPS Interne et CAER

	public	privé
Moyenne du premier reçu	18	17.58
Moyenne du dernier reçu	12	11.58